

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2004

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse - ESPANET André (Adjoints)
BELOTTI Michel – LE PENVEN Françoise– VANPARYS Odette – SALIGNAC Elisabeth - ROUANET
Christian - ARNIAUD Gérard - GOMEZ Jacqueline

Absents excusés : CHABERT Raphaël – CAZORLA Jean-Luc

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente :
APPROUVE à l'unanimité.

Avant de développer l'ordre du jour de la présente séance, Madame BONDIL, Caisse D'Allocations Familiales fait un exposé sur le contrat enfance conclu avec la CAF du Vaucluse, les Communes de Saint Paul Lez Durance, Mirabeau, Beaumont de Pertuis pour la crèche « Les enfants du Lubéron ». Elle expose les conditions administratives et financières et l'intérêt pour la Commune de poursuivre la démarche actuellement engagée.

- Décision maintien du Contrat enfance avec la Caisse d'allocations familiales.

à l'unanimité des membres présents, le Conseil

- **DECIDE** le renouvellement du contrat enfance pour les années 2005 - 2006 - 2007 avec la CAF.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le contrat enfance (0 à 6 ans) avec la CAF 13, contrat qui permettra de bénéficier d'un nombre de places défini dans quelques structures que ce soit.

- Convention prestation de service « Aide à l'archivage » à passer avec le CDG 13.

à l'unanimité des membres présents, le Conseil

- **ADOPTE** les termes de la convention à passer avec le CDG 13.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la dite Convention et toutes pièces y relatives.

- Projet Centre Commercial + logements – Acte d'engagement à signer avec l'architecte M. Jean-Paul VIRE.

à l'unanimité des membres présents, le Conseil

- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'acte d'engagement avec M. Jean-Paul VIRE, Architecte DPLG, 1A avenue de la Frago 13470 Carnoux en Provence, relatif à la mise en : - **Esquisse – Avant Projet sommaire**
– **Dossier demande de Permis de Construire**, pour le programme du Centre Commercial et Logements.

- Demande de Subvention Association SAMANTHA.

à l'unanimité des membres présents, le Conseil

- **ACCEPTE** de verser à l'Association SAMANTHA une subvention de 1000.00 Euros (mille euros).

- Demande de subvention supplémentaire au Comité des Fêtes.

à l'unanimité des membres présents, le Conseil

- **ACCEPTE** de verser au Comité des Fêtes une subvention supplémentaire de 1200.00 Euros (mille deux cents euros) pour le règlement de la prestation de l'arbre de Noël.

- Demande de subvention supplémentaire à la crèche de Mirabeau « Les enfants du Lubéron ».

à l'unanimité des membres présents, le Conseil

- **ACCEPTE** de verser à la crèche de Mirabeau « Les enfants du Lubéron » une subvention supplémentaire de 3750.00 Euros (trois mille sept cent cinquante euros)

- **DIT** qu'un virement de crédit d'un montant de 5950.00 Euros (Cinq mille neuf cent cinquante euros) sera effectué de l'article 61522 à l'article 6574.

- Programme 2005 – Travaux d'amélioration Forêt Communale

à l'unanimité des membres présents, le Conseil

- **APPROUVE** le projet qu'il lui est présenté.
- **SOLLICITE** l'attribution de la subvention auprès du Conseil Général de 50% du montant H.T. des travaux.
- **ACCEPTE** la convention de maîtrise d'œuvre avec l'Office National des Forêts.

- Programme 2005 - Travaux d'amélioration Forêt Communale

à l'unanimité des membres présents, le Conseil

- **DECIDE** de solliciter la Communauté du Pays d'Aix afin d'obtenir une subvention pour ce programme de travaux 2005.

- Demande de location d'un local formulée par la C.G.T.

à l'unanimité des membres présents, le Conseil

- **ACCEPTE** de louer à la CGT - CEA - Cadarache Bât 154, le local situé au 69 Grand'Rue.
- **FIXE** le montant du loyer à 100.00 € par mois (Charges Comprises).
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le bail à intervenir entre la CGT - CEA - Cadarache et la Commune.

- Demande acquisition d'un terrain à la Zone du Castellet formulée par M. EL YAACOUBI Mohamed en vue de l'extension du lot 207 dont il est propriétaire.

à l'unanimité des membres présents, le Conseil

- **ACCEPTE** de vendre à M. EL YAACOUBI, la parcelle C1 – 1084 d'une contenance de 1219 m2 (terrain inconstructible) ainsi que la parcelle C1 – 1095 d'une contenance de 1309 m2 (constructible) afin d'agrandir le lot 207 dont il est déjà propriétaire
- **FIXE** un prix forfaitaire 20000.00 Euros H.T (vingt mille euros), sous les conditions particulières mentionnées dans le compromis de vente.
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer l'acte de vente à intervenir par devant Maître DOUCIERE Notaire à Peyrolles en Provence.

Questions Diverses :

- Afin de moderniser la Revue trimestrielle « Saint Paul Infos » (Editeur M. CHAPITAL Robert ; Contact Mme VANPARYS Odette), le Conseil **DECIDE** de confier à MAYA Communication, 4 Boulevard Carnot à Aix en Provence, représenté par M. NEDELEC :
 - la création et la mise en page de la Revue Municipale
 - l'impression de la revue
 - et l'option réécriture

- Revue annuelle de L'ASCEA CADARACHE, le Conseil **DECIDE** l'insertion d'une page dans la revue.

- Projet d'ouverture d'un bureau pour les demandeurs d'emploi, formulée par Mesdames GUERIN Francine et LARCHE Audrey.

Après consultation du dossier, le Conseil **ne retient pas** cette proposition qui lui semble toutefois intéressante, mais ne relève pas des compétences de la Commune. Un courrier sera adressé aux intéressées afin de les diriger vers des services existants de la Communauté du Pays d'Aix qui a pris la compétence « Emploi », et qui pourra éventuellement les aider à leur projet.

- Après avoir donné lecture de la lettre de Madame LONG Danièle, Maire de Peyrolles en Provence qui souhaite connaître, si la Commune est intéressée pour une réservation de places au sein de la structure Crèche dont le projet est en phase de maîtrise d'œuvre, à l'unanimité des membres présents, le Conseil **DECIDE** de répondre favorablement à la proposition de Madame LONG et de rencontrer Madame Le Maire afin de définir les conditions financières.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.